



P. 03

Du dialogue national

Pencum Goxx yi

P. 15

Plateforme ACT: une innovation pour nos terroirs

ECHOS des **TERRITOIRES**



Un magazine pour nos terroirs **N° 001 Mai 2022**



« EXCEPTION » DU MODELE SENEGALAIS

Le dialogue comme instrument de gouvernance **P. 06**

• Des Origines à Aujourd'hui **P. 08**



P. 11

Entretien exclusif avec
Mme Innocence Ntap NDIAYE



P. 15

Entrepreneuriat local :
Convention CNDT/APIX/ANRAC

Retrouvez l'information en continu sur internet : <http://www.cndt.sn>, <http://www.pact.sn>

Sommaire

Retrouvez l'information en continu sur internet : <http://www.cndt.sn>, <http://www.pact.sn>

Le dialogue au Sénégal, des origines à nos jours



Actualités

La Plateforme ACT

Pencum Goxx yi

P. 15

Directeur de publication : Papa Abdoulaye DIOP

Directeur de rédaction : Boubacar Demba SADIO

Chef d'édition : Sonia BASSE

Infographe : Mamadou Lamine KASSE

Photographe : Birama NDIAYE

Editorial

Du dialogue national par Yoro BA P.03

Dossier

Sénégal: le dialogue, comme instrument de gouvernance P.06

Le dialogue au Sénégal, des Origines à Aujourd'hui P.08

Entretien avec la Présidente Innocence N. NDIAYE P.11

Actualités

Pencum Goxx yi : Plateforme ACT P.1 5

Entreprenariat : Convention CNDT/APIX/ANRAC P.1 5

Contribution

L'intercommunalité par Arona BA P.17

Agenda culturel des terroirs

P.19

Agenda culturel des terroirs

59 ARTISTES ET COLLECTIFS D'ARTISTES SELECTIONNES POUR L'EXPOSITION OFFICIELLE INTERNATIONALE ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

INDAFFA#
FORGER / OUT OF THE FIRE
19 MAI - 21 JUN 2022

P. 19



Du Dialogue national

« La compétition démocratique pour l'accès au pouvoir n'est pas incompatible avec la concertation entre les forces vives de la nation, sur les questions majeures de la vie de notre cher Sénégal. A cet égard, je m'inscris dans la tradition de notre peuple dont le génie a toujours permis de trouver les ressorts pour construire des convergences fortes autour de notre pacte social sur la base de la confiance mutuelle. » dixit Macky SALL, discours du 28 Mai 2016

Près de soixante ans après l'indépendance, les diagnostics opérés sur notre pays ont tous abouti à une seule et même conclusion à savoir qu'il est impossible de changer en profondeur les conditions de vie des populations sans la participation de toutes les forces vives, saines et patriotiques de ce pays.

Pour rappel, la religion est l'expression du culte de la société qui est la seule réalité à dépasser les individus et à pouvoir les rassembler. Il se trouve que nos guides spirituels toutes confessions confondues, sont d'avis que rien ne peut se faire sans la paix. Un pays ne peut se construire durablement s'il n'y a pas la paix et le dialogue.

Par ailleurs, l'histoire politique du Sénégal post-indépendance montre que grâce à la vivacité des dynamiques citoyennes sénégalaises, sans cesse entretenues par les régimes successifs, les différents ressorts du jeu politique interne ont pu témoigner de la solidité de notre démocratie au moyen du dialogue.

Le Président Senghor dans son œuvre tant poétique que d'homme politique, exprime un appel à la civilisation de l'universel dont le dialogue nous semble caractériser une dimension essentielle, plus encore que la promotion de la négritude.

Le "sursaut national" si cher au Président Abdou Diouf, propulsion de symboles locaux, prône certes un enracinement aux valeurs dites sénégalaises, mais n'en considère pas moins le dialogue comme enjeu majeur, voire une nécessité pour promouvoir cette nouvelle vision.

Lauréat du Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, UNESCO en 2005, le Président Abdoulaye Wade a toujours considéré que la porte de la paix était le dialogue érigé en dogme. Pour lui, la séquence de la compétition démocratique doit nécessairement être suivie d'un appel à la cohésion nationale et d'un engagement du Président élu à être le Président de tous les Sénégalais.

Afin de pérenniser cette réputation, le Président de la République Macky SALL, a décidé de la mise en place d'un mécanisme de dialogue en proposant un espace protégé pour permettre de communiquer ouvertement, de résoudre les conflits, de poser les bases d'une coopération et de travailler ensemble sur des mesures de réforme politique et des problématiques d'intérêt national. Les concertations autour du processus électoral dans le cadre de la revue Technique du Code Electoral (CTRCE),

la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, la Concertation nationale sur la Santé et l'Action sociale, les Assises de l'éducation nationale, la Conférence sur le dialogue social, les consultations citoyennes pour les réformes institutionnelles, les concertations autour de l'Acte 3 de la décentralisation, le processus inclusif autour de la Réforme du foncier et le Forum sur l'administration sont autant de preuves formelles de la volonté sincère du Président Macky Sall à dialoguer et autant d'exemples qui peuvent constituer des sources d'inspiration.

La perspective des élections législatives prévues au mois de Juillet 2022 et les réminiscences des dernières élections territoriales ayant installé la fébrilité dans l'espace politique, il urge pour l'ensemble des acteurs politiques de travailler à la construction durable de la paix et de la cohésion sociale par la promotion de la culture du dialogue permanent, de la concorde et de la solidarité nationale.

Pour éviter le syndrome qui a déconstruit plusieurs pays pétroliers, il nous faut nécessairement anticiper sur les incertitudes du futur en jetant les bases d'une réflexion nationale responsable.

Il faut déclencher un puissant sursaut national en transformant par la culture, l'éducation et la discipline, la jeunesse en vecteur de progrès, en créant l'enthousiasme et l'adhésion à un projet commun.

L'objectif général du dialogue inclusif est de trouver des solutions pratiques et pacifiques aux problèmes, ainsi qu'à un niveau plus approfondi, de traiter des moteurs du conflit et de la réconciliation, de parvenir à un consensus ou à une cohésion plus large à l'échelle nationale et de proposer une vision commune pour l'avenir.

Autrement dit, il s'agit d'instaurer un dialogue institutionnalisé et durable entre les différents segments de la nation, qui n'est pas limité aux partis politiques, et qui porte généralement sur des sujets d'intérêt commun.

La mise en place de la plateforme de dialogue devrait donc se faire en gardant à l'esprit un principe clé qui est de bâtir la réflexion et l'action autour des cadres, réseaux et mécanismes déjà existants et en évitant ainsi de créer des structures parallèles induisant par ailleurs des charges récurrentes. Il faudra réorganiser le dialogue social de manière harmonieuse en tenant compte des acquis et des limites du Comité National de dialogue social (C.N.D.S) et du Conseil Economique, Social et Environnemental (C.E.S.E). Idéalement, la plateforme de dialogue viendra compléter l'action du gouvernement et devra apporter une valeur ajoutée aux différentes fonctions qu'assure l'Etat.

Dans le cadre que voilà, instaurer un cadre de coordination et de concertation entre les parties prenantes (Ministères concernés, Autorités locales, Agences nationales, Services déconcentrés, Société civile, Populations, autres acteurs, etc.) permet l'identification et la validation des projets prioritaires et le fléchage des financements qui pourraient se traduire par la signature de conventions entre l'Etat, les gestionnaires de services et les autorités locales.

En instituant le Cycle de Dialogue comme modalité de renforcement de la concertation et du partenariat entre l'ensemble des catégories d'acteurs territoriaux, la CNDT sous la férule de son président le Ministre d'Etat Benoît Sambou, contribue au renforcement de la concertation et du partenariat entre les acteurs territoriaux, chaque cycle de Dialogue

devant aboutir à l'identification de projets de coopération et de développement territorial. Le Dialogue des Territoires, composante majeure du Dialogue national, poursuit l'objectif d'instituer chez les acteurs, une culture et une pratique du dialogue comme instrument de Gouvernance territoriale et de consolidation d'un Développement territorial équitable et durable.

Le dialogue inclusif hors des institutions démocratiquement élues permet certes d'améliorer la

dynamique entre les parties prenantes et d'avoir une influence positive sur l'élaboration de processus nationaux de réforme. Toutefois, il ne devra pas être considéré comme un processus de décision parallèle ou comme un mécanisme destiné à contourner les institutions démocratiquement élues.

Yoro BA

MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA CNDT

Les missions de la Commission nationale du Dialogue des Territoires – CNDT – sont précisées par le Décret n°2015-1970 du 28-12-2015 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CNDT.

Ces missions sont au nombre de six (06) :

- ◆ Assister Monsieur le Président de la République dans la définition de mécanismes de coopération territoriale ;
- ◆ Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupements d'intérêt communautaire;
- ◆ Aider les collectivités locales à la mise en place de groupements d'intérêt communal et à la création d'Etablissements publics territoriaux;
- ◆ Faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires;
- ◆ Faciliter les relations entre gouvernement et collectivités locales d'une part et d'autre part entre collectivités locales pour améliorer la concertation entre acteurs territoriaux;
- ◆ Fournir au Président de la République et au Gouvernement, les analyses nécessaires au renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales.

La mise en œuvre des missions de la CNDT permettra l'atteinte des objectifs suivants :

Faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale ;

Aider à la définition des dispositifs de gouvernance des territoires en favorisant le dialogue intra-territorial et interterritorial;

Appuyer le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales en définissant des mécanismes adaptés pour leur mobilisation

Sénégal, le dialogue comme instrument de gouvernance

La modernisation de l'action publique laisse place à un renouvellement des modes d'action de l'Etat et donc de gouvernance publique. On remarque qu'à l'action publique directive et exécutive se substitue, de plus en plus, une action publique avec une approche inclusive et participative



Le dialogue, du fait de son caractère inclusif et participatif s'impose de plus en plus comme un mécanisme de gouvernance correspondant à la conception que les citoyens se font de la gestion publique au 21ème siècle. Pour être en phase avec cette réalité du monde actuel, le Sénégal, terre de dialogue par excellence, a fait de ce concept un moteur de l'action publique. Comment cela se traduit-il concrètement ?

Le dialogue comme « acteur » constant d'une paix des braves dans le champ politique

Au niveau politique, le dialogue a toujours été un instrument de régulation de la vie politique nationale surtout lorsque « la ligne rouge » semblait atteinte. C'est ainsi que le gouvernement d'union nationale et de transition (GUNT) de 1991 et le gouvernement de majorité présidentielle élargie (GMP) de 1995 ont été le fruit d'un dialogue Pouvoir/Opposition arbitré par la société civile et les chefs religieux. Cela a permis

au pays d'éteindre des violences socio-politiques lourdes de dangers pour la cohésion nationale et la stabilité sociale. Il faut souligner aussi que les deux alternances de 2000 et de 2012 ont été possibles grâce au « **code consensuel de 1992** » qui fut le fruit d'un dialogue fécond entre toutes les parties prenantes de la sphère politico-publique. Ces observations assez inédites en Afrique ont inscrit définitivement le pays dans la catégorie des grandes démocraties modernes. En réalité tout se passe comme si le décideur public sénégalais utilisait le dialogue comme instrument de gestion de l'action politique afin d'éviter que les tensions n'atteignent une certaine intensité. Cette perception est confortée par le lancement d'un dialogue national par l'actuel Chef de l'Etat Macky SALL dès sa réélection en 2019 afin de consolider la pacification de l'espace public.

Le dialogue comme catalyseur d'une gouvernance sociale plus apaisée

Les différentes réussites créditées au dialogue dans la vitalité démocratique sénégalaise ont trouvé un prolongement au niveau de l'espace social.

Le Sénégal a, il est vrai, une longue tradition de revendications sociales et syndicales. Les grèves générales des cheminots sénégalais de 1945-1946 et de 1947-1948, les grèves syndicales de Mai-Juin 1968, la grève des policiers de 1988, la grève du SUTELEC (Syndicat unique des travailleurs de l'électricité) de 1992 sont autant d'évènements révélateurs d'une relation longtemps heurtée entre syndicats et Etat. Il est cependant clair que le caractère violent des grèves précitées et leurs effets manifestes sur la stabilité sociale n'ont rien à voir avec l'intensité relativement faible des contestations syndicales actuelles. La raison certainement à une appropriation formelle de l'Etat sénégalais du dialogue comme mécanisme d'action dans la gestion de la problématique sociale. Au-delà du Ministère du travail qui est un acteur clé dans la gestion des conflits sociaux, l'Etat sénégalais a en effet institué un Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) qui est aujourd'hui une partie prenante d'envergure dans la prévention et la résolution des conflits sociaux.

Les résultats probants notés dans la baisse d'intensité des conflits sociaux grâce à la possibilité donnée aux plateformes revendicatives et à l'Etat de pouvoir échanger en dehors des circuits classiques, montrent à souhait que le dialogue constitue en soi une forme de gouvernance qui offre des avantages comparatifs à l'état sénégalais en terme de pacification de l'espace social.

Le dialogue des territoires comme vecteur d'une gouvernance locale plus efficace

Depuis quelques années l'Etat sénégalais a choisi l'option d'une territorialisation des politiques publiques. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du PSE . Elle a vocation à permettre à l'Etat de gagner en justice et en efficacité dans sa volonté de redistribution des richesses. Dans cette stratégie, l'état s'appuie de manière simple sur le dialogue comme instrument de coordination de son action au niveau territorial. De nombreux espaces d'échanges et de concertation entre territoires se sont mis ainsi en place afin de faciliter la gouvernance territoriale. Groupements d'intérêt communautaire, Ententes, Pôles territoriaux sont autant d'espaces de dialogue entre territoires qui sont mis en place afin de gagner en efficacité. Cela inscrit le dialogue comme réel instrument de gouvernance des territoires. Ce dialogue territorial a d'ailleurs reçu un caractère institutionnel à travers la mise en place de la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT) renforçant ainsi le regard que l'état central accorde au dialogue dans sa stratégie d'une gouvernance territoriale approfondie et améliorée. Il n'est sans doute pas faux d'affirmer que dans ces trois dimensions politiques, sociales et territoriales, le dialogue s'inscrit aujourd'hui dans toutes les dynamiques publiques du Sénégal et que son institutionnalisation dans ces trois sphères renforce, dans les faits, son statut d'instrument de gouvernance.

Papa Abdoulaye DIOP

Le dialogue au Sénégal : des Origines à Aujourd'hui

Si le Sénégal est reconnu comme le pays de la Téranga, il n'est pas faux de le définir également comme le pays du dialogue. L'esprit du dialogue se manifeste, en effet, dans les codes et usages de tous les jours dans le pays. Analyse de ce phénomène avec le Dr Cheikh THIAM, Enseignant-chercheur (Ohio State University, School for International Training) et M. Ndiaga SYLLA, Expert électoral et Président du Dialogue Citoyen pour la Consolidation de la Démocratie et la Paix.



Dr Cheikh THIAM, Enseignant-chercheur

Le dialogue est une place forte des espaces public et privé sénégalais. Qu'est ce qui peut expliquer ce phénomène ? Selon le Docteur Cheikh THIAM Enseignant-chercheur à Ohio State University (USA) : « La prééminence du dialogue dans notre socio-culture sénégalaise peut s'expliquer par plusieurs raisons mais j'en retiendrai principalement deux. La première est la conception que nous avons de l'être humain et la nature des relations que nous entretenons avec les autres. La deuxième est la manière particulière avec laquelle les pères fondateurs de notre pays ont établi l'idée de la Nation dans notre pays ». Sur la première raison explicative, l'Enseignant-chercheur déclare: « Dans notre société l'idée de la Vérité unique et de la Vérité ultime nous est

particulièrement étrangère. Pourquoi ? Dans la plupart de nos religions traditionnelles, l'être est conçu comme une sorte d'épanchement du divin. Tout ce qui existe est en quelque sorte une continuation et une manifestation du divin et donc mérite le respect. Dans une telle société l'idée de la Vérité, d'une seule Vérité n'est pas nécessaire car tout ce qui existe a un sens et doit être respecté comme image du divin sur terre. Tout ce qui existe étant une émanation du divin, tout ce qui existe a donc une source vitale. Cela lui procure une certaine dignité. Au nom de cette dignité créditée à chacun, tout ce qu'on peut faire entre nous ce n'est pas d'avoir raison mais de discuter et d'essayer de voir le sens des choses plutôt que leur vérité ultime. Cela diffère des traditions occidentales qui ont hérité des révolutions du 18ème et du 19ème siècle en Europe de l'idée de la rationalité qui impose qu'il n'y ait qu'une seule Vérité au-dessus de toutes les autres. Ce qui limite le dialogue. Par contre dans nos sociétés, il n'y a pas une seule Vérité qui est au-dessus de toutes les autres. Ce qu'il y a, c'est des sens et des vérités qui se complètent. Notre relation avec les autres est ainsi basée sur le dialogue car du dialogue naît le sens et du sens naît la vérité. Dans cet espace, la seule manière d'être et d'interagir avec les autres est en réalité par le dialogue. Cela est une des raisons fondamentales qui peut expliquer que le dialogue soit omniprésent dans nos sociétés ». Revenant sur la deuxième raison qui peut expliquer la place centrale

du dialogue dans nos espaces public et/ou privé, Dr THIAM revient sur la création même du Sénégal à l'orée des indépendances. Selon lui : « La nation sénégalaise a été théorisée par Léopold S. SENGHOR en s'appuyant sur l'idée du dialogue comme facteur de cohésion. Il ne faut pas oublier que le Président SENGHOR était d'ethnie sérère et de religion chrétienne. Il était issu en réalité d'une double minorité et il en était conscient. Il a ainsi pensé l'état moderne sénégalais et l'idée de nation qu'il porte à travers le prisme du dialogue des cultures. Le Président SENGHOR était pleinement convaincu qu'il n'y avait pas de peuple qui n'était pas métissé. Pour lui, tous les peuples étaient métissés car l'essence des peuples est le mouvement. Lorsqu'on bouge, on est obligé de rencontrer d'autres personnes et d'autres peuples et lorsqu'on rencontre ces autres, on se métisse par le dialogue. D'où l'idée de dialogue des cultures. Cette notion de dialogue des cultures permet d'éviter le choc des cultures. Le cousinage à plaisanterie, les interactions autour des noms de famille, la mise en avant d'une ascendance commune entre les différentes composantes de la nation ont participé à cette dynamique de renforcement du dialogue des cultures pour une appropriation de l'idée de la nation sénégalaise par tous. C'est en inscrivant le dialogue au cœur des interactions sénégalaises que le Président SENGHOR a eu un soubassement solide pour inscrire l'idée de la nation sénégalaise dans les esprits et dans les faits ». Alors si le dialogue est un phénomène ontologique à nos sociétés, pourquoi est-il si courant d'entendre que l'état du dialogue dans notre pays n'est pas reluisant et qu'aujourd'hui la primauté est donnée à la confrontation ? Selon le Dr Cheikh THIAM : « il est difficile d'avoir une réponse figée par rapport à la question de l'état ac-

tuel du dialogue au Sénégal. Il est vrai que le dialogue au Sénégal aujourd'hui n'est pas à sa plus belle époque mais il n'en demeure pas moins que les fondamentaux du dialogue sont toujours là. C'est en fait l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. J'en veux pour preuve les événements de Mars 2021 qui ont été possibles parce qu'une certaine radicalité avait pris le dessus sur le dialogue. Mais l'intensité de cette crise a été réduite par un pont de dialogue créé par les chefs religieux entre les différentes parties prenantes. La période de Covid 19 a été également un moment durant lequel, l'appel au dialogue et à l'union sacrée autour de l'essentiel ont été suivis par toutes les composantes nationales. Pour dire que si le mur du dialogue peut connaître des fissures au Sénégal, ses fondements sont encore solides et méritent d'être fortifiés ».



Ndiaga SYLLA, Président du DCCDP

Sur cette question de l'état du dialogue dans notre pays, Ndiaga SYLLA, Président du Dialogue Citoyen pour la Consolidation de la Démocratie et la Paix constate: « Le Sénégal a une longue tradition

de dialogue mais il continue de subir des ruptures liées le plus souvent au contexte et aux enjeux du moment. Ainsi le dialogue notamment celui politique est-il marqué depuis plusieurs décennies par des accords, des divergences, des suspicions et des contestations ». Il précise cependant « qu'au regard des conclusions des missions d'évaluation du processus et d'audit du fichier électoral et des résultats obtenus par la commission cellulaire, l'on ne saurait affirmer que le dialogue notamment politique soit en panne. En réalité, la classe politique sénégalaise grâce à sa maturité a su privilégier à chaque fois que nécessaire la voie de la concertation autour des questions majeures en ayant foi aux vertus du dialogue ». Mais toujours selon lui : « il urge de renforcer les mécanismes et outils de la participation citoyenne pour mieux instaurer le dialogue à la base et promouvoir la citoyenneté ». Pourquoi ? Parce que dit-il : « Dans une Afrique de l'Ouest marquée par des crises socio-

politiques et communautaristes profondes, faire appel à notre tradition de dialogue est un gage de stabilité et de consolidation du modèle démocratique et socio-culturel sénégalais ». Pour finir Ndiaga SYLLA lance un cri du cœur à l'élite politique, intellectuelle, culturelle, culturelle et économique du pays : « L'esprit de dialogue ancré dans le collectif sénégalais a sans doute permis à notre pays d'échapper à la vague de renversements des régimes en place dans nombre d'Etat africains et qui conduit à des transitions heurtées et des conflits meurtriers. Au demeurant, les événements des dernières années révèlent la fragilité de nos Etats et l'impérieuse nécessité de perpétuer la tradition de dialogue dans notre pays afin de renforcer la cohésion nationale et de préserver la paix sociale et la stabilité politique dans un contexte marqué par de nouvelles formes de menaces aussi destructrices telles que l'intolérance, l'extrémisme ou le terrorisme ».

Un dialogue territorial pour moderniser Dakar

La modernisation et le développement durable de Dakar. Voilà les raisons qui motivent l'annonce faite au sortir de la réunion du Conseil des ministres tenue le 6 avril 2022, d'instaurer un dialogue territorial dans la capitale sénégalaise. A l'image des capitales du monde, le président Macky SALL estime que Dakar doit offrir une image attrayante et reluisante. C'est pourquoi, il a réaffirmé son ambition de poursuivre et d'amplifier, en liaison avec les collectivités territoriales (ville de Dakar et les communes du département), les investissements pour la modernisation et le développement durable de la Capitale.

Dans cette dynamique, le Chef de l'Etat, tirant les conclusions de la 3ème série de "JOKKO AK MACKY," *rencontre d'échanges et de dialogue avec des jeunes et des populations de l'Arrondissement du Plateau (y compris les maires de Médina et de Dakar Plateau)*, signale que ces deux communes constituent des vitrines de la capitale, dont l'amélioration du cadre de vie et l'épanouissement des populations s'érigent en priorités.

Sous ce rapport, le Président de la République demande au Gouvernement, de développer un dialogue territorial constructif avec la Ville de Dakar et les maires des communes concernées, afin d'améliorer : le cadre de vie des populations ; le développement des activités économiques, sportives et socio-culturelles ; la réhabilitation, l'extension et l'équipement des écoles, hôpitaux et centres de Santé, installés dans les communes de Médina et de Dakar Plateau.

Au regard des priorités ainsi déclinées, Macky SALL demande au Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, de finaliser, dans les meilleurs délais, avec les Ministres et maires concernés, un Plan d'urgence de modernisation de l'Arrondissement du Plateau.

Ce Plan a été lancé, le 25 avril 2022, lors d'un Comité Régional de Développement (Crd) spécial, présidé par le ministre de tutelle M. Oumar GUEYE.

L'objectif de ladite rencontre était d'identifier les urgences de l'arrondissement de Dakar-Plateau conformément à la volonté politique du président Macky SALL, à travers un dialogue territorial.

B.D. SADIO

« Le dialogue social est en marche »

Le présidente du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) s'exprime, dans un entretien exclusif accordé au Magazine « Echos des Territoires », sur l'état du dialogue social au Sénégal, au regard des crises récurrentes qui secouent les secteurs de l'éducation et de la santé. Mme Innocence NTAP NDIAYE évoque, entre autres sujets, la médiation sociale et ses impacts sur la vie économique et la prévention des conflits.



INNOCENCE NTAP NDIAYE, PRESIDENTE DU HCDS

« Echos des Territoires » : Vous êtes à la tête du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) depuis 2015. Pouvez-vous nous présenter cette institution tripartite nationale?

Innocence Ntap NDIAYE : Le Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) a été créé par décret en 2014 et nous avons été nommés à la tête de l'institution en février 2015, le Secrétaire exécutif qui m'assiste dans ma mission ainsi que moi-même. Je suis assistée dans mes tâches par deux experts. L'un est chargé de la législation sociale. L'autre est chargé des études en dialogue social. Véritablement, c'est l'équipe qui constitue le Haut Conseil du Dialogue Social. Au-delà, il y a trente membres qui viennent, de façon paritaire, de ce que nous appelons le groupe Gouvernement, le groupe

Employeurs et le groupe Travailleurs. Chaque groupe est représenté par dix personnes qui sont désignées par leurs organisations respectives. Tous les membres sont nommés par le Président de la République dans un même décret. Pour le groupe Travailleurs, les membres proviennent de structures telles que la CNTS, l'UNSAS, la CSA, la CNTS/FC et la FGTS. Pour le groupe Patronat, les membres proviennent du CNP, de la CNES, du MDES et de l'UNACOIS/JAPPO. Enfin, le groupe Gouvernement est constitué d'un représentant du Ministère de l'Education nationale, d'un représentant du Ministère de la Santé, d'un représentant du Ministère des Finances, d'un représentant du Ministère des Collectivités Territoriales, d'un représentant du Ministère des Infrastructures, d'un représentant du Ministère de la Fonction publique et d'un représentant du Président de la République. Derrière chaque membre, il y a un membre suppléant. Il faut noter que ces membres ont la qualité de conseillers et ne sont pas présents de façon permanente au sein de l'institution. Ils participent uniquement aux sessions. Nous avons l'obligation de tenir quatre sessions chaque année plus une session extraordinaire, en cas de besoin. En résumé les organes du Haut Conseil du Dialogue social, sont l'Assemblée plénière constituée de trente membres, le Bureau et les Commissions spécialisées.

Quelle est la différence entre le HCDS et l'ancien Conseil national du Dialogue social ?

Le fait qu'on ait érigé l'ancien Conseil du Dialogue social en Haut Conseil ne relève pas seulement d'une clause de style. Ce sont les partenaires sociaux qui se sont entendus pour élever la Commission en Haut Conseil du Dialogue social. Pourquoi l'ont-ils voulu ? Parce que d'abord cette transition correspondait à une volonté du Chef de l'Etat. Parce qu'aussi les partenaires sociaux n'étaient pas représentés de façon paritaire dans l'ancienne commission. Aujourd'hui, le caractère paritaire de l'institution est consacré. Les missions aussi ont évolué. La médiation est celle qui est la plus connue. Mais nous avons également une mission d'étude, d'où la présence en notre sein d'un expert chargé d'études et une mission de formation qui explique l'existence d'une Commission-formation. Chaque année, nous remettons au Chef de l'Etat un rapport exhaustif sur l'état du dialogue social dans notre pays.

A ce propos, quel est l'état du dialogue social au Sénégal ?

Pour répondre à cette question, je tiens d'abord à rappeler que le Président de la République tient à ce que le dialogue social soit dans tous les secteurs de la vie économique. Et pas plus tard qu'au dernier conseil des ministres, il y a eu encore des directives présidentielles à l'endroit de l'institution mais également à l'endroit du Ministère du Travail pour que nous puissions avancer sur un certain nombre de chantiers importants qui ont un fort impact social. Ce que je peux vous dire est que le dialogue social est vraiment en marche dans notre pays mais il ne nous appartient pas de nous auto-évaluer. Cela revient, en partie, aux partenaires qui siègent au sein de l'institution. Mais il est clair que nous essayons

autant que faire se peut, non seulement de réduire les conflits mais surtout de former. Parce que c'est la formation qui peut permettre aux acteurs sociaux de s'approprier le dialogue social. C'est notre objectif. Mais ce que nous pouvons dire sans risque de nous tromper est que beaucoup de contraintes ont été levées pour atteindre l'objectif d'une paix sociale plus approfondie au Sénégal.

Vous parlez de paix sociale. Quels sont les impacts de la médiation dans la vie économique de notre pays ?

Le premier impact qui découle des médiations, c'est l'accalmie sociale base d'une création réelle de richesses économiques. Je vais commencer par le secteur privé domaine d'activité privilégiée des entreprises. Nous avons réussi des médiations dans plusieurs secteurs, mais je vais insister sur le secteur extractif notamment le secteur de la cimenterie. C'est un secteur à haute valeur ajoutée pour notre pays. Nous avons réussi à instaurer un climat de paix, au sein d'une entreprise de cimenterie de la place grâce aux mécanismes de pré-médiation que nous avons déployés. En réalité, il existait une situation potentiellement conflictuelle en lien avec la situation des intérimaires. En effet, des agents de cette cimenterie qui sont placés par des sociétés d'intérim pendant de longues années n'étaient pas recrutés pendant que l'entreprise disposait d'un personnel recruté directement. Or, tous les travailleurs remplissaient les mêmes missions. Donc au bout d'un certain temps, les travailleurs intérimaires voulaient sortir de cette précarité. Dans ce cadre, nous avons fait une médiation et avons pu obtenir de l'employeur et de la société intérimaire, que l'employeur s'engage à recruter sur une période de trois ans, trois cent trente trois intérimaires.

Je pense qu'il nous faut saluer cette réussite au moment où on parle de la promotion de l'emploi, surtout de l'emploi des jeunes. Nous avons également dans le cas de l'industrie pharmaceutique, participé, sous l'impulsion et la direction du Chef de l'Etat, à l'émergence d'une industrie nationale apte à nous garantir une souveraineté pharmaceutique. La crise de la Covid-19 nous a montré que cela relevait de la sécurité nationale et c'est le lieu aujourd'hui de saluer l'ensemble des parties prenantes privées comme publiques qui participent à rendre cette démarche opérationnelle.

Au regard des crises récurrentes notées dans les milieux scolaire et sanitaire, le HCDS privilégie-t-il la prévention pour juguler les grèves dans ces secteurs vitaux ?

Nous aurions bien voulu qu'il y ait zéro crise. Mais comme on le sait, là où il y a l'Homme ou l'Entreprise, il y a forcément des difficultés. Ce qu'il faut retenir est qu'un travailleur aura toujours des revendications à mettre sur la table. Cela fait partie des dynamiques relationnelles entre employeurs et employés. Maintenant nous, nous optons, il est vrai, pour une politique de prévention qui à nos yeux est une solution efficace voire optimale dans la relation employeurs-employés. Pour le secteur de l'éducation, par exemple, nous avons initié, depuis la mise sur pied du HCDS, des activités dites sessions de pré-rentées. Il s'agit, avant l'ouverture des classes et en collaboration avec le Ministère de l'Education d'organiser des rencontres avec les acteurs du secteur au cours desquelles les questions potentiellement conflictuelles sont examinées. Maintenant, l'organisation d'une session de pré-rentée ne veut pas dire que les syndicats ne vont pas formuler des revendica-

tions. Mais cela nous permet de prévenir certaines situations parce que le Ministre de l'Education qui est présent à l'ouverture de la session a ses services qui sont représentés durant les échanges. Pour la santé, nous n'avons pas institutionnalisé une telle initiative. Par contre, nous recevons régulièrement les partenaires sociaux du secteur afin de trouver des solutions aux problèmes. Il faut dire que ces dernières années, il y a une revendication essentielle qui a été formulée par les partenaires sociaux des deux secteurs et qui porte sur la réforme de la rémunération des agents de l'Etat. Cette revendication génère, en grande partie, les différentes crises notées mais elles sont en voie d'être réglées de manière profonde.

Quel rôle joue le HCDS dans la résolution des conflits de travail qui atterrissent la plupart des cas devant le tribunal ?

Vous savez, le HCDS intervient principalement en amont des conflits. Quand le dossier est au niveau du tribunal, la justice étant par essence indépendante, nous n'avons plus de prise sur le règlement des litiges. De même, quand les litiges arrivent au niveau du Ministère du Travail, notre capacité d'intervention est limitée. Il nous faut attendre que la Direction générale du Travail délivre ce qu'on appelle un procès verbal de non conciliation entre les parties avant de pouvoir agir. De manière synthétique nous intervenons soit avant que le dossier n'aille au tribunal ou après l'émission d'un Pv de non conciliation. Nous recommandons généralement à toutes les parties prenantes d'un conflit d'aller vers des règlements à l'amiable comme c'était le cas récemment avec le conflit entre la direction d'un grand groupe bancaire de la place et ses travailleurs.

Entre vos précédentes charges publiques et celles actuelles lesquelles vous passionnent le plus ?

Comme je le répète à mes collaborateurs, je suis maintenant formatée par l'Etat. J'ai commencé par le secteur privé. Je suis entrée dans le gouvernement en 2007 comme Ministre en charge du Travail, de l'Emploi, des Organisations professionnelles. J'ai ensuite occupé la fonction de Ministre d'Etat auprès du Président de la République. Je suis ensuite revenue à la tête du Ministère en charge du Travail et

des Organisations professionnelles. Depuis 2015, je suis au Haut Conseil du Dialogue social. En réalité, je n'ai jamais quitté le secteur. Je pense que c'est mon secteur de prédilection. Mais, je suis un serviteur de l'Etat et j'assume, à ce titre, avoir une passion égale quel que soit le secteur dans lequel le Président de la République jugera nécessaire de me placer.

B.D SADIO

Sonia BASSE



Mme Innocence NTAP NDIAYE

Présidente du Haut Conseil du Dialogue social

Pencum Goxx yi: la Plateforme ACT



Créée à l'initiative de la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT), la Plateforme des Acteurs territoriaux pour la Coopération territoriale (**Plateforme ACT**) inscrit ses actions dans un partenariat étroit avec les associations d'élus territoriaux que sont l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et l'Association des Départements, des ONG actives dans la décentralisation et le Développement territorial telles que IPAR, Enda GRAF SAHEL, Enda ECOPOP, des instituts et écoles de formation tels que ISI, ESEA, UCAD et l'Université Gaston BERGER. La Plateforme des Acteurs poursuit plusieurs objectifs. Le premier est de favoriser le Dialogue des territoires à travers la mise en réseau des Collectivités territoriales autour de thématiques spécifiques à la Décentralisation notamment l'Intercommunalité et la Coopération territoriale. Elle cherche également à encourager la capitalisation des bonnes pratiques et la synergie d'actions de développement communautaire entre les Collectivités territoriales, la Société civile et les Partenaires techniques et financiers. Un autre objectif poursuivi par la plateforme est de faciliter la mise à disposition d'experts de la décentralisation de haut niveau pour accompagner les acteurs terri-

toriaux dans leurs projets de coopération pour le développement territorial. Enfin la plateforme vise à promouvoir les outils d'ingénierie territoriale innovants pour accompagner les Collectivités territoriales dans leurs missions de planification stratégique, d'identification et de formulation de projets et programmes de développement territorial.

Entrepreneuriat : Convention CNDT/APIX/ANRAC

Afin de promouvoir l'animation économique dans



les territoires du Sénégal, la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT), l'Agence de Promotion des Investissements et Travaux publics (APIX) et l'Agence nationale pour la Relance des Activités en Casamance (ANRAC) ont mis en place un protocole d'accord de travail et d'actions avec une phase pilote dans le pôle territoire expérimental de Casamance. A travers cette collaboration, ces trois institutions ambitionnent de construire un cadre de concertation dynamique pour promouvoir le dialogue public/privé en identifiant les contraintes et opportunités et en ciblant les interventions des Collectivités territoriales. Cette initiative tripartite vise à promouvoir l'offre

des réponses spécifiques aux besoins du secteur privé local et apporter une réponse adéquate aux contraintes vécues par les entreprises installées dans la zone pour ainsi améliorer le climat local des affaires.

Pour une première étape, l'installation les 25, 26 et 27 novembre 2020 d'une boutique mobile de la plateforme d'investissement de l'Agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX) à Ziguinchor, permettait à cette convention tripartite de prendre corps. Ce guichet mobile a vu la participation de l'ensemble des acteurs territoriaux locaux et a permis de booster la création d'entreprises au niveau local. Pour le président de la CNDT, M. Benoit SAMBOU, cette « belle » initiative serait « partie du constat selon lequel les promoteurs, notamment les promotrices de

la région de Ziguinchor qui sont majoritairement très bien formées, ont d'énormes difficultés à accéder aux marchés nationaux, voire internationaux du fait de leur non compétitivité ».

Pour être dans le sillon d'une couverture complète du pôle territorial expérimental de la Casamance, la région de Kolda accueille du **16 au 20 Mai 2022** la boutique mobile de la plateforme d'investissement de l'APIX en collaboration avec les équipes de la CNDT et de l'ANRAC. Une nouvelle occasion de booster l'esprit d'entrepreneuriat et d'entreprise dans le Sud du pays et de magnifier la collaboration CNDT/APIX/ANRAC pour des territoires sénégalais compétitifs et durables.

Sonia BASSE



De gauche à droite: Benoit SAMBOU (Président de la CNDT), Safiétou Joséphine DIENG NDIAYE (Adjointe au gouverneur de Ziguinchor chargée du développement), Ansou SANE (Directeur général de l'ANRAC)

L'Intercommunalité: Origine et trajectoire historique des pratiques intercommunales



Le Sénégal s'est doté d'un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE) constitue le référentiel de la politique économique et sociale à moyen et long terme. La vision qui sous-tend le PSE est « un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit ». La nouvelle politique de décentralisation, communément appelée Acte III de la décentralisation s'inscrit parfaitement dans l'Agenda d'opérationnalisation du PSE qui lui sert de cadre de référence. C'est un moyen de territorialisation des trois piliers du PSE. Son pari est de créer les conditions pour que chaque territoire contribue à l'atteinte des objectifs du PSE, par des projets structurants, créateurs de richesse et d'emplois. Il s'agit aussi pour les territoires de mener des actions concrètes pour l'accessibilité aux services publics grâce à une gouvernance participative et efficace. Pour ce faire, les Collectivités territoriales ont recours à

l'intercommunalité et à la coopération territoriale. Dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme de l'Acte III, le chantier de l'intercommunalité occupe une place essentielle dans la recherche des moyens de renforcement de l'efficacité économique par l'organisation de la solidarité et de la coopération entre collectivités locales.

A cet égard, les expériences et les pratiques en matière d'intercommunalité couvrent une large typologie de regroupements dont les plus essentiels sont : la Communauté urbaine, la Communauté des Agglomérations, les Groupements d'intérêt communautaire et les Ententes.

Du cadre législatif et réglementaire de l'intercommunalité et des autres formes de coopération territoriale...

Sous la conduite de son Président, le Ministre d'Etat Benoit SAMBOU, la CNDT s'est évertuée à disposer d'une planification stratégique assortie d'un phasage à trois étapes qui l'a conduite à structurer la Première étape de son intervention, avec l'implication de toutes les catégories d'acteurs territoriaux, en dressant le bilan de toutes les expériences intercommunales, passées et présentes, qu'a connu le Sénégal, de l'indépendance à nos jours ; expériences documentées de manière exhaustive, rendues disponibles, partagées et validées par l'ensemble des acteurs territoriaux. La Deuxième étape du processus de planification stratégique a poursuivi l'objectif d'élaborer les instruments juridiques de l'Intercommunalité par la définition, toujours avec l'inclusion et la participation des acteurs territoriaux, du Cadre législatif et réglementaire de l'Intercommunalité et des autres formes de coopération territoriale.

Au terme des travaux de la seconde étape, initiée par feu le Président Djibo Leyti KA, et finalisée par le Président Benoit SAMBOU, le Sénégal dispose, maintenant, d'un projet de loi sur l'intercommunalité et son décret d'application, une contribution significative destinée en premier aux deux acteurs institutionnels majeurs de la décentralisation et chargés de l'initiative de portage dudit projet de loi : le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) et le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCTADT).

Vers la mise à disposition d'instruments de gouvernance

La Troisième étape du processus, celle qui est en cours, mobilise toute l'attention et l'énergie de Monsieur le Président de la CNDT qui travaille, à l'élaboration des Instruments de Gouvernance de l'Intercommunalité et de la Coopération territoriale, destinés à renforcer les acteurs qui se meuvent dans le Cadre législatif et réglementaire afin que ceux-ci disposent de capacités techniques et méthodologiques réelles pour situer leurs actions dans la perspective de territorialisation des politiques publiques. Il s'agit d'un modèle d'intervention qui facilite la localisation des indicateurs de développement du niveau national incluant une planification sensible aux gaps sur la base de la quantification de la situation du croisement entre les normes de politiques publiques et l'existant, dans la Collectivité territoriale, en termes d'Infrastructures et équipements, de ressources humaines, et de paquets d'interventions. Il combine à la fois les indicateurs de suivi et évaluation du PSE ainsi que le

niveau de progression des cibles nationales de politiques publiques telles que définies dans le référentiel de développement national. C'est de ce contexte que la CNDT a initié la création de la Plateforme des Acteurs de la Coopération territoriale (**PACT**) qui inscrit ses actions dans un partenariat étroit avec les associations d'élus territoriaux que sont l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et l'Association des Départements, des ONG actives dans la décentralisation et le Développement territorial telles que IPAR, Enda GRAF SAHEL, Enda ECOPOP, ONG 3D, des instituts et écoles de formation tels que ISI, ESEA, UCAD et l'Université Gaston BERGER.

La Plateforme des Acteurs de la Coopération territoriale (**PACT**) inclut un dispositif de formation à distance destiné à l'ensemble des acteurs territoriaux. A travers la **Plateforme ACT**, la CNDT entend mieux favoriser le Dialogue des territoires à travers la mise en réseau des Collectivités territoriales autour de thématiques spécifiques à la Décentralisation notamment l'Intercommunalité et la Coopération territoriale ; la Capitalisation des bonnes pratiques et la synergie d'actions de développement communautaire entre les Collectivités territoriales, la Société civile et les Partenaires techniques et financiers ; ainsi que la Promotion des outils d'ingénierie territoriale innovants pour accompagner les Collectivités territoriales dans leurs missions de planification stratégique, d'identification et de formulation de projets et programmes de développement territorial, entre autres.

Arona BA

Saint-Louis Jazz 2022

30e édition du festival de Jazz de Saint-Louis du **2 au 6 juin 2022**.

Fondé en 1993, le Festival International de Jazz de Saint Louis est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du jazz. Chaque année, Saint Louis devient le carrefour du Jazz, exposant son patrimoine architectural au reste du pays et du monde et accueillant les amoureux du jazz de toutes les générations. Venu de loin, beaucoup de spectateurs séjournent plusieurs jours à Saint Louis et voient quelques-uns des spectacles parmi la dizaine programmée et aussi les manifestations du Off, la foire ou les expositions.



Ĩ NDAFFA#
FORGER / OUT OF THE FIRE
19 MAI - 21 JUIN 2022

#INDAFFA
INSTAGRAM: @indaffa2022, @indaffa2022
TWITTER: @indaffa2022, @indaffa2022
FACEBOOK: indaffa2022, indaffa2022
YOUTUBE: indaffa2022, indaffa2022
SITE WEB: indaffa2022, indaffa2022

Biennale de Dakar 2022

Annulée en 2020, la quatorzième édition de la Biennale de l'art africain contemporain (Dak'art) se tient du **19 mai au 21 juin 2022**.

Créer, imaginer et inventer : c'est autour de ce triptyque que va se dérouler l'exposition officielle internationale.

Le thème général de la Biennale de l'Art africain contemporain Dak'art 2022 est « **Ĩ Ndaffa / Forger / Out of the fire** ». Ce thème général renvoie à l'acte fondateur de la création africaine, lequel nourrit la diversité des créations contemporaines africaines, tout en projetant de nouvelles manières de raconter et d'appréhender l'Afrique.

Ĩ Ndaffa, en langue sérère signifie « forger ». C'est un verbe qui dénote la dynamique et l'action de créer, de recréer et de malaxer. Il renvoie ainsi à la forge qui transforme et au gisement d'où provient la matière première et au feu qui crée. Forger consacre l'acte de transformer une ou des matières portées à incandescence dans un feu, afin de créer de nouvelles formes, textures et matérialités et par ce geste, un monde nouveau.



Le Festival réussit l'alliance originale d'un public populaire avec la création internationale. Saint Louis, c'est également un esprit : la ville est un forum à ciel ouvert, où les festivaliers parlent des spectacles et partagent leurs expériences de spectateurs. Une semaine durant, tous peuvent avoir accès à une musique contemporaine et vivante.



FIARA 2022

La foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (FIARA) est la seule manifestation commerciale annuelle d'envergure internationale, dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, qui se tient au Sénégal. Cette année, elle aura lieu du **26 mai au 20 juin 2022**.

Elle réunit chaque année, les acteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage de la sous-région ouest africaine, pour leur permettre d'échanger et de montrer leur savoir-faire dans ces domaines. Elle a pour objectif de promouvoir le développement et la modernisation du secteur agricole.

La FIARA 2022 se tiendra du 26 mai au 20 juin 2022 au CICES.

Exposition Yolélé à Matam



Dans le cadre de la 14e édition de la Biennale Dak'Art (INDAFFA) 2022, le **Centre culturel régional de Matam** compte organiser une grande exposition collective du **21 mai au 11 juin 2022**.

L'expo sera coordonnée par Banna Sadio, avec la participation de 8 artistes plasticiens.

Intitulée **Yolélé**, l'expo sera ouverte tous les jours de 9h à 20h.

Sokhna A. NDAO